



**Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2022, 20h00 à la halle polyvalente de Coeuve**

Avant de commencer la partie protocolaire de l'assemblée, le Président salue la présence d'élèves des classes 7P et 8P, accompagnés de leurs enseignantes et de parents. M. le Maire les remercie d'avoir répondu positivement à l'invitation du Conseil communal.

M. le Président et M. le Maire expliquent le déroulement d'une assemblée, les ayants-droits et non ayants-droits, qui sont séparés dans la salle. Au fur et à mesure du déroulement de l'assemblée, des explications seront évoquées aux élèves.

Convocation : par le Journal Officiel n° 42 du 24 novembre 2022, ainsi que par tous ménages

Président : Jacques Maillat

Scrutateurs : Claire Meylan Migy et Didier Chavanne

Ayants-droits : 41

Rappels de M. le Président : L'assemblée est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leurs identités. Article 20 du règlement communal d'organisation sur les interventions. Suite à une directive du Délégué aux affaires communales, les noms des citoyens qui prennent la parole ne figurent plus sur le PV disponible sur le site internet et au panneau d'affichage. Les noms sont uniquement mentionnés sur la deuxième version consultable au secrétariat. Les membres des autorités communales ne sont pas concernés.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juillet 2022.
2. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement relatif au statut du personnel.
3. Prendre connaissance du projet d'assainissement des infrastructures dans plusieurs secteurs du village, en collaboration avec BKW Energie SA, voter un crédit de 1'280'000.— CHF destiné au financement de ces travaux, soit :  
170'000.— CHF dans le domaine des canalisations ;  
345'000.— CHF dans le domaine des routes ;  
183'000.— CHF dans le domaine de l'éclairage public ;  
582'000.— CHF dans le domaine de l'eau potable ;  
à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par des fonds propres, sous déduction de diverses subventions ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et pour consolider les crédits.
4. Information sur les nouveaux tarifs et règlements relatifs à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et l'évacuation et au traitement des eaux (RETE).
5. Divers.

Au vote à mains levées, l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente.

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juillet 2022**

Aucune demande d'ajout ou de modification. Au vote à mains levées, le procès-verbal est approuvé à la majorité évidente.

## 2. Discuter et voter l'approbation du nouveau règlement relatif au statut du personnel

M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert, qui lit le texte explicatif mentionné sur la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

Benoît Bleyaert explique que le règlement a été déposé 20 jours avant l'assemblée et sera encore déposé 20 jours après. Par le biais d'une présentation, plusieurs titres et articles seront lus et expliqués. Benoît Bleyaert précise que ce nouveau statut est un règlement-type du canton transmis par le Service des communes, qui permet d'avoir un répondant, dans un cadre juste, avec une base juridique, une clarification et une uniformité entre les employés et l'employeur. Actuellement, il n'y a plus de règlement du statut du personnel, le dernier ayant été abrogé en 2012. Cette situation n'est plus admise, les droits et obligations des employés et de l'employeur doivent être garantis et respectés. Benoît Bleyaert lit les articles relatifs aux points suivants : l'engagement du personnel, la création de poste, les conditions et compétences, la période probatoire, la fin des rapports de service, la démission, la retraite, l'incapacité de travail, la suppression du poste, les licenciements, la suspension, le devoir du personnel, le responsable de service, les devoirs envers le public, le secret de fonction, les instruments de travail, les absences, l'interdiction d'accepter des avantages, les partages de poste, la mutation interne, les droits du personnel, le droit de grève, la formation continue, les responsabilités de chacun, le temps de travail, les horaires, les heures majorées, les vacances, les congés spéciaux, les jours fériés, les traitements et indemnités, les allocations, les gratifications, les indemnités et prestations en nature, les assurances et les voies de droit. Benoît Bleyaert précise que ce nouveau règlement entrerait en vigueur au 01.01.2023.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

À une citoyenne qui demande si un employé peut habiter en dehors de la commune, Benoît Bleyaert répond positivement car désormais obliger à élire domicile dans la commune est illégal.

À une citoyenne qui demande la confirmation sur le fait qu'un frontalier peut être nommé, Benoît Bleyaert répond positivement. Il précise que la mise au concours ne peut exiger le lieu de domicile, que le Conseil communal est libre des critères à prendre en compte lors du traitement des postulations reçues et de la nomination.

À une citoyenne qui demande si le Conseil communal et/ou la commission d'école a un droit de regard sur la nomination des enseignants, Benoît Bleyaert répond négativement pour le Conseil communal. Par contre, la commission d'école gère le traitement des postulations, les convocations et entretiens. Elle donne son avis mais la décision finale est du ressort du Service de l'Enseignement. Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 2 qui est approuvé à la majorité évidente.

## 3. Prendre connaissance du projet d'assainissement des infrastructures dans plusieurs secteurs du village, en collaboration avec BKW Energie SA, voter un crédit de 1'280'000.— CHF destiné au financement de ces travaux, soit : 170'000.— CHF dans le domaine des canalisations ; 345'000.— CHF dans le domaine des routes ; 183'000.— CHF dans le domaine de l'éclairage public ; 582'000.— CHF dans le domaine de l'eau potable ; à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par des fonds propres, sous déduction de diverses subventions ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et pour consolider les crédits

M. le Président cède la parole à Benoît Bleyaert, qui lit le texte explicatif mentionné sur la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.

Benoît Bleyaert explique pourquoi un tel investissement est proposé, alors qu'un investissement aussi important a été approuvé en 2017. Des entretiens ont eu lieu il y a plusieurs années avec BKW et ces derniers ont repris il y a quelques mois, car ils souhaitent continuer d'enterrer leurs lignes

aériennes. Le Conseil communal souhaite comme lors des derniers travaux d'assainissement, profiter des synergies des ouvertures de fouilles pour rénover notre réseau d'eau qui subit beaucoup de fuites, et également réaliser le bouclage de deux secteurs en bras morts. Les mesures d'urgences définies dans le PGEE seront également prises en compte.

Benoît Bleyaert présente le projet de BKW qui concerne la Rue Lambert, En Brisat, Pré Communal et Champ de Coeudre. Le remplacement de 24 points lumineux avec du LED, sur la même base que les derniers installés avec éclairage différé. Il précise que la commune est concernée financièrement par l'éclairage public, cite les secteurs concernés et les coûts chiffrés qui totalisent 183'000.— CHF. Pour l'eau potable, sont concernés les secteurs de la Rue Lambert, Pré Communal, En Brisat partiellement car une partie a déjà été rénovée dans le cadre d'une nouvelle construction agricole, et le Milieu du Village qui comprend bientôt plus de manchons de réparation que la conduite de base. Ces secteurs comprennent beaucoup de fuites qui gênent le trafic et les riverains. Il invite les propriétaires à profiter de changer si nécessaire leur conduite privée. Par le biais de la présentation, Benoît Bleyaert détaille les coûts chiffrés qui totalisent 582'000.— CHF.

Pour les eaux usées, le secteur est moindre et concerne principalement le Champ de Coeudre. Des mesures du PGEE seront réalisées. Il cite les coûts chiffrés qui totalisent 170'000.— CHF.

Dans le domaine des routes, Benoît Bleyaert explique que depuis plus de 100 ans, plusieurs bouts de la rue Pré Communal appartiennent à des privés. Le Conseil communal souhaite profiter de mettre à jour le cadastre et va contacter les propriétaires pour avoir leur accord de céder gracieusement du terrain à la commune, afin qu'elle devienne propriétaire de toute la rue. Il explique l'assainissement des routes selon leur potentielle, l'état de ces secteurs et éviter de les retoucher d'ici les 10-15 prochaines années. Il cite les coûts chiffrés qui totalisent 345'000.— CHF.

Par le biais de la présentation, Benoît Bleyaert lit le récapitulatif des charges financières du projet qui totalisent 1'280'000.— CHF. Il explique le financement par les taxes des eaux et pour le solde, par les recettes fiscales. Il précise l'existence d'une petite provision liée aux derniers travaux d'assainissement, la commune ayant reçu plus de subventions de l'ECA-Jura. Benoît Bleyaert cite les noms d'institutions auprès desquelles de nouvelles demandes de subvention dans le cadre de ce projet seront sollicitées.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

À un citoyen qui demande la possibilité d'enterrer la ligne Swisscom, Benoît Bleyaert répond qu'il ne peut le garantir car leur politique est de conserver leur ligne aérienne, car chez plusieurs privés, la ligne est branchée par l'arrière du bâtiment. Il précise que lors du projet en 2017, des poteaux étaient posés chez des privés et la ligne a pu être enterrée car ceux-ci ont demandé à ce que ce poteau soit retiré et il n'a pu être posé ailleurs.

À la remarque d'un citoyen sur le fait de profiter de la synergie des travaux, Benoît Bleyaert confirme que les deux prestataires principaux, qui ont des politiques différentes, seront contactées et invitées à se joindre au projet.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 3 qui est approuvé à la majorité évidente.

#### 4. Information sur les nouveaux tarifs et règlements relatifs à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et l'évacuation et au traitement des eaux (RETE)

M. le Président explique qu'il s'agit d'une information, il n'y a donc pas de vote d'entrée en matière, ni de vote final. Il cède la parole à Benoît Bleyaert et Pierre-André Henzelin.

Pierre-André Henzelin qui explique qu'en raison de la nouvelle loi fédérale sur la gestion des eaux, les communes ont l'obligation de revoir leurs règlements des eaux usées et de l'eau propre, ce qui inclut également le devoir de revoir les tarifs de consommation et de créer un fond de réserve lié au financement de 60% de nos installations. Pour les eaux usées, actuellement le tarif est de 1.50

CHF/m<sup>3</sup> sans taxe de base, ce qui permet de financer le fonctionnement. Avec la nouvelle loi une taxe de base et une augmentation du tarif sont obligatoires pour permettre de financer les exigences réglementaires. Pierre-André Henzelin précise que les règlements sont en cours de traitement, ils doivent être validés par l'Office de l'Environnement, le Délégué aux affaires communales et M. Prix, avant de les présenter en assemblée communale.

Benoît Bleyaert explique qu'il y a beaucoup de débats liés à ce fond de réserve et le fait que la génération actuelle payera pour les infrastructures et travaux futurs. Cette loi oblige les communes à augmenté leur tarif. Il précise que les règlements sont des bases type du canton et qu'il y a peu de marge de modification. Le Conseil actuel espérait présenter ces règlements en 2022, mais comme toutes les communes doivent accomplir cette besogne et suite à des problèmes administratifs cantonaux et fédéraux, il y a du retard. Le Conseil a donc souhaité communiquer l'information afin que la population se prépare à une hausse des tarifs. Benoît Bleyaert explique le tarif actuel, soit 1.95 CHF/m<sup>3</sup> et le fait le tarif forfaitaire minimal à 195.— CHF, qui fait office de taxe de base.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

À un citoyen qui demande des précisions sur le tarif, Benoît Bleyaert répond que celui-ci comprendra une taxe de base progressive selon la consommation annuelle, un prix au m<sup>3</sup> dégressif selon cette même consommation.

À un citoyen qui demande si c'est une taxe de base par ménage, Pierre-André Henzelin répond par raccordement.

À une citoyenne qui demande des précisions, Benoît Bleyaert répond que les règlements actuels vont entièrement changés avec ses propres tarifs. Selon la consommation, la facture comprendra la taxe de base au prix forfaitaire, le tarif au prix unitaire et la location du compteur pour l'eau propre. À un citoyen qui précise que les nouveaux tarifs n'encouragent pas les économies d'eau, Benoît Bleyaert confirme que cette nouvelle taxe de base peut décourager, mais le tarif de consommation peut encourager les économies.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président clôture le point n° 4.

## 5. Divers

M. le Président cède la parole à l'assemblée.

À un citoyen qui demande des nouvelles de la révision du Plan d'Aménagement Local, Bruno Migy explique que la commission doit se réunir encore une fois. Le plan de zone sera ensuite finalisé, envoyé au canton pour préavis, ce qui peut durer 3-4 mois, ensuite ça sera le dépôt public. Les propriétaires concernés seront informés individuellement.

À tour de rôle, le Maire et les conseillers remercient leurs collègues, leur engagement envers la communauté, la bonne collaboration, leur famille, souhaitent une bonne continuation aux sortants, un bon courage pour le conseiller restant, le nouveau Maire et les nouveaux conseillers communaux. Comme il n'y a plus de questions ou remarques, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, la présence des élèves, remercie M. le Maire et les conseillers communaux, et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers. Il remercie l'administration, les personnes qui œuvrent au fonctionnement de la commune et lève l'assemblée à 20h52.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :

Jacques Maillat

La Secrétaire :

Flore Brahier